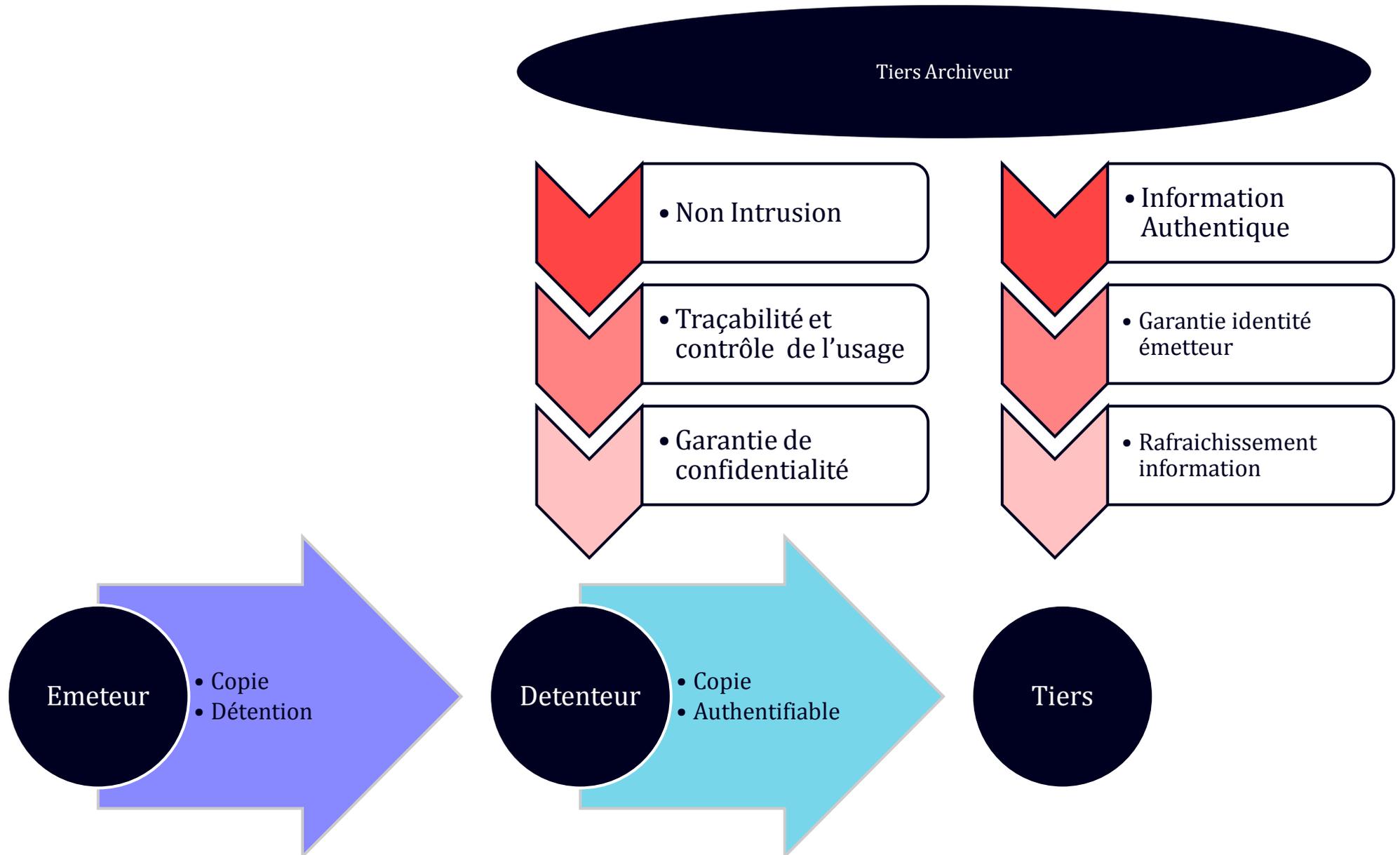


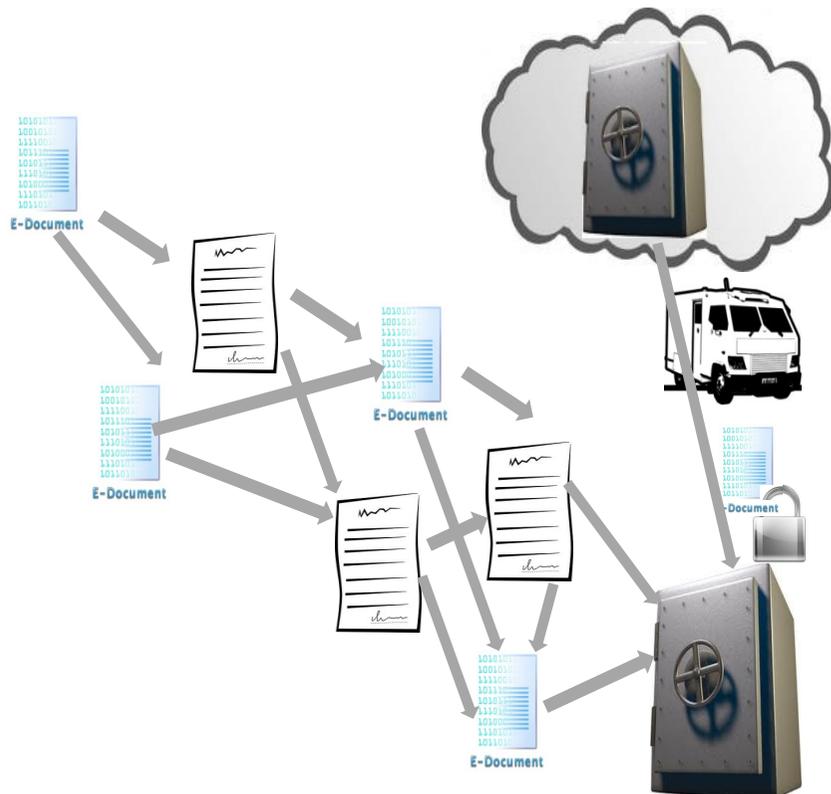
- **Paul Lahmi (CEO SOOD) a inventé dans les années 1990 le document papier communiquant:**
 - **Licences de brevets vendues à Xerox et autre très grand groupe US.**
 - (transaction de plusieurs millions de dollars)
- **SOOD/Paul Lahmi réinventent aujourd'hui l'authentification de l'information et la garantie de l'identité.**
 - **Deux brevets internationaux déjà déposés.**
 - Lauréat Grand Emprunt, FEDER, BPI, JEI.
 - Partenariat Universitaire (Labo L3I Université de La Rochelle)
 - **Contrairement aux solutions actuelles pas de tentative d'adapter les technologies anciennes liées au papier.**
 - **Des processus nouveaux adaptés à la dématérialisation mais compatible avec la transmission classique (papier)**



DEMAIN:

L'information est garantie lorsqu'elle est utilisée et tant que la transaction associée est active...

Pas de possibilité d'usurpation d'identité par utilisation de documents transmis.



- Transactions automatiquement consolidées.
- Relationnel sans arrière pensée.
- Réelle fiabilité.
- Gestion SI (système d'information) simplifiée.
- Pas d'original en circulation

Dans les échanges d'information, le document, électronique ou papier est le vecteur direct de l'acquisition de l'information.

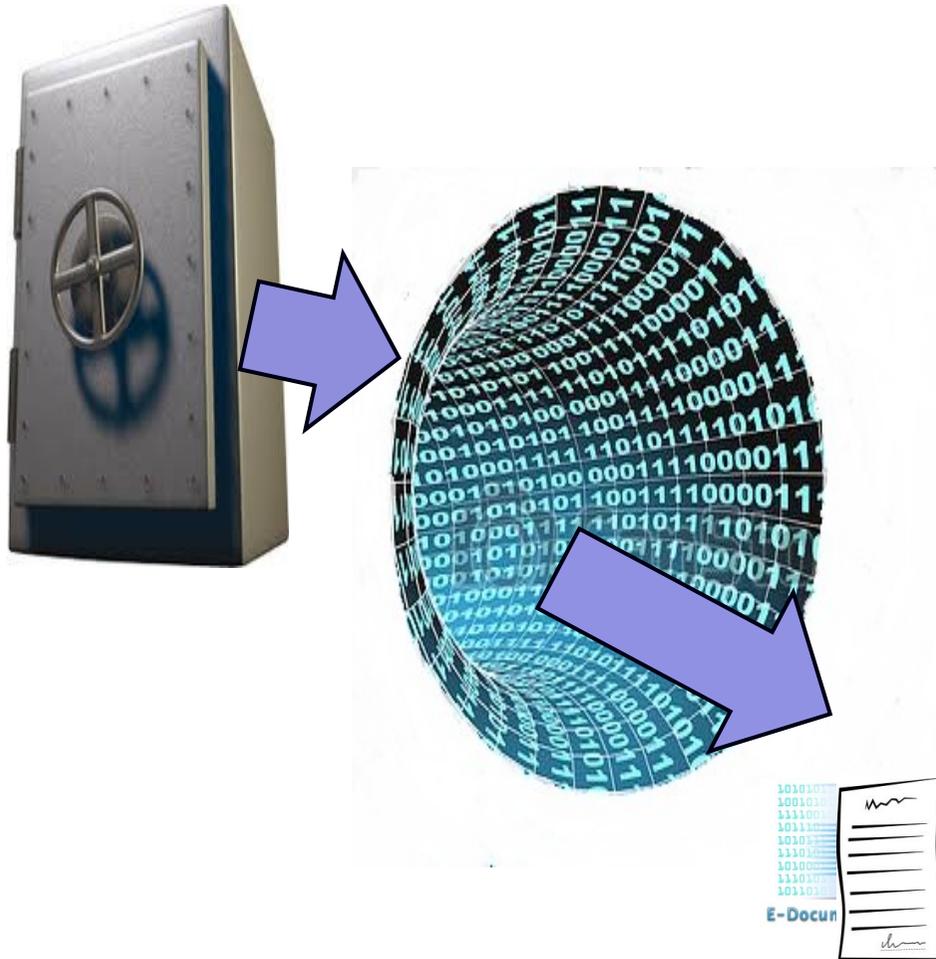
➤ **Dans la solution proposée, le document transmis est juste une clé qui permet au tiers d'accéder à l'information authentique.**

Lorsque un document est transmis, son authenticité est vérifiée lors de la transmission

➤ **Dans la solution proposée, l'authenticité est garantie par le créateur de l'information. Celui-ci garantit de plus sa non obsolescence y compris postérieurement à l'acquisition.**

Lors d'un échange, l'identité du détenteur est déterminée par les documents échangés.

➤ **Dans la solution proposée, l'identité du détenteur est garanti par l'établissement d'un lien privilégié entre créateur de l'information et utilisateur que seul le détenteur peut créer.**

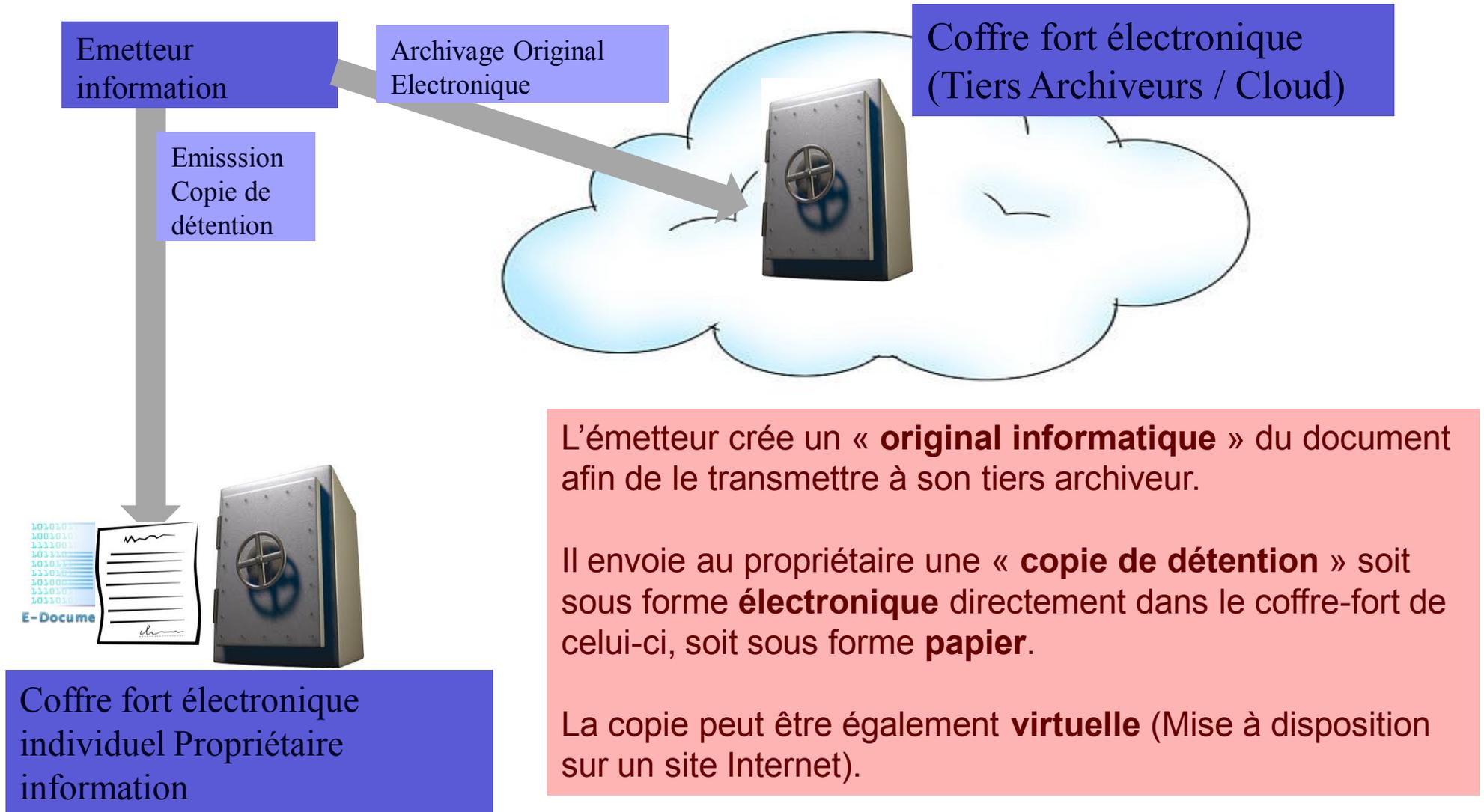


Plutôt que de transmettre un document, le propriétaire de l'information crée un tunnel privilégié et sécurisé entre le tiers archiveur et le tiers requérant.

- La copie transmise devient une clé permettant d'activer ce tunnel.
- Le tiers requérant reçoit par ce tunnel activé des informations authentiques et rafraichies directement du tiers archiveur
- Le propriétaire contrôle le « trafic » à travers le tunnel créée.

- ❑ L'**original** du document, la référence réelle, n'est pas transmise au propriétaire mais uniquement au "**Tiers archiveur**"
- ❑ En parallèle une "**copie de détention**" est envoyée au **propriétaire**. Cette copie peut être produite sous forme **papier ou électronique**, en PDF par exemple. Possibilité d'envoyer la copie directement dans le **coffre-fort individuel** du propriétaire.
- ❑ **Seul le propriétaire** de l'information (*copie de détention*) a la capacité de transmettre un document (*copie authentifiable*) à un tiers requérant.
- ❑ Une **copie authentifiable** ne peut être utilisée que par le tiers requérant désigné par le propriétaire de l'information et dans le cadre d'un usage prédéfini (*informations existantes ou futures*).

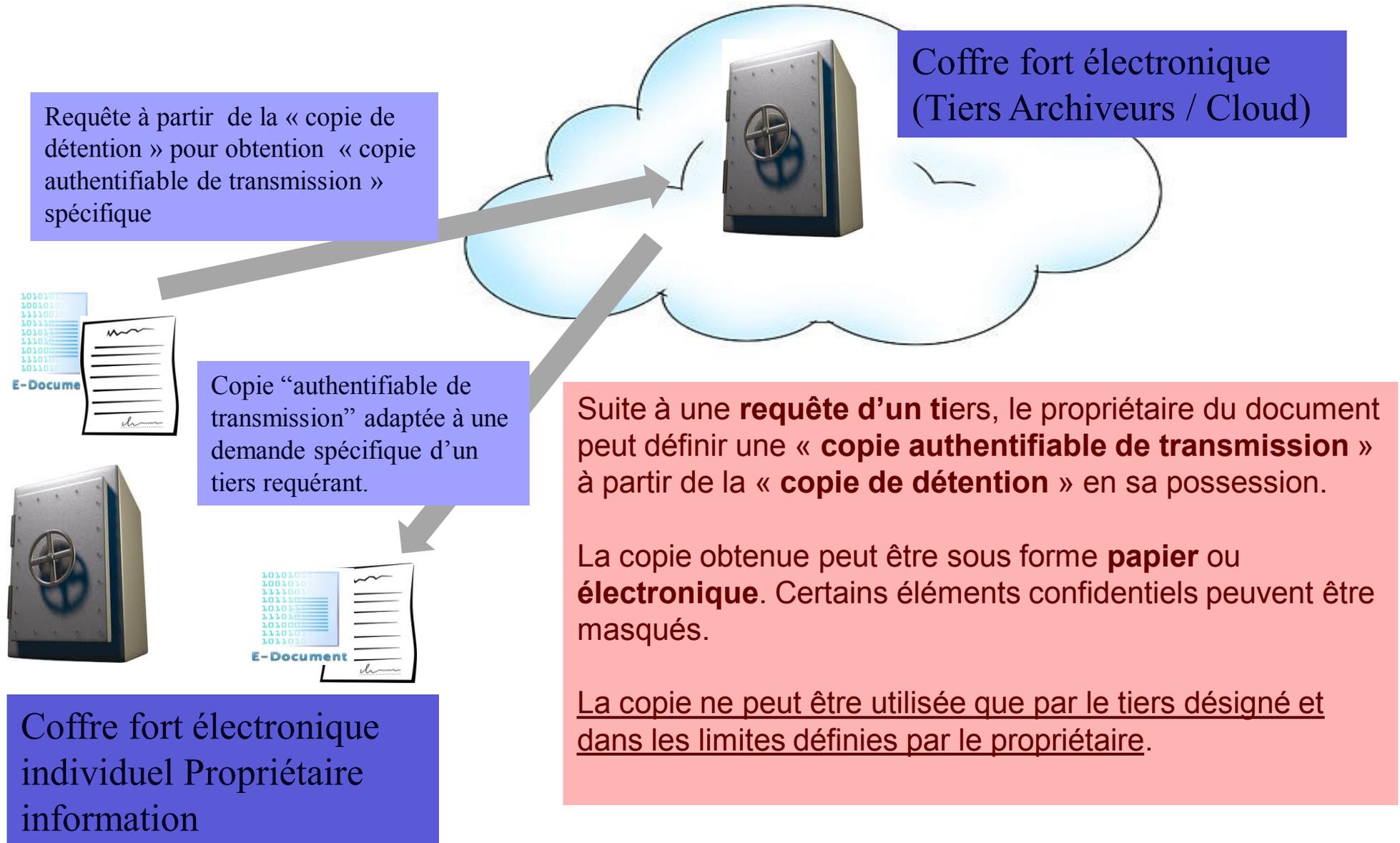
- ❑ La “**copie de détention**” gérée à partir d'un coffre-fort électronique permet une gestion complète des envois d'information à des tiers. Le **coffre-fort électronique** devient alors un véritable outil de gestion pour le particulier.
- ❑ La **copie authentifiable** permet au tiers requérant de créer un lien privilégié et sécurisé entre son SI (système d'information) et l'archivage du tiers archiveur sans intrusion dans le coffre-fort individuel du propriétaire.
- ❑ La **copie authentifiable** est un outil qui permet de créer des canaux d'échanges d'information privilégiés sans nuire à la confidentialité des données.

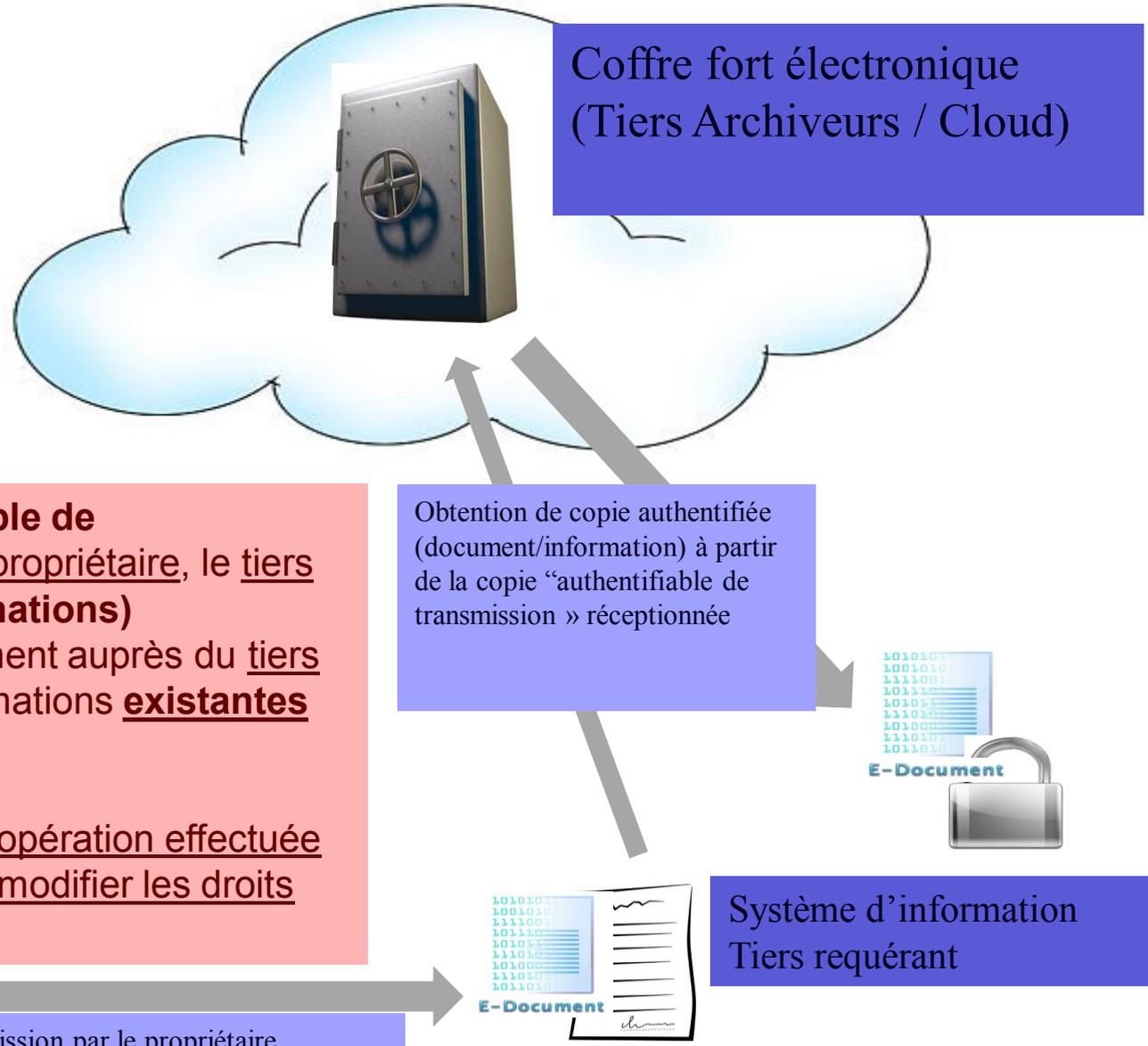


L'émetteur crée un « **original informatique** » du document afin de le transmettre à son tiers archiveur.

Il envoie au propriétaire une « **copie de détention** » soit sous forme **électronique** directement dans le coffre-fort de celui-ci, soit sous forme **papier**.

La copie peut être également **virtuelle** (Mise à disposition sur un site Internet).





A partir de la « **copie authentifiable de transmission** » transmise par le propriétaire, le tiers peut requérir les « **copies (informations) authentifiées** » requises directement auprès du tiers archiveur de l'émetteur. Les informations **existantes** ou **futures**.

Le propriétaire est averti de toute opération effectuée par le tiers et peut à tout moment modifier les droits des documents transmis.

Transmission « copie authentifiable de transmission par le propriétaire »

Système d'information Tiers requérant